

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024Date de convocation : 21 JUIN 2024Date d'affichage : 21 JUIN 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET, Mme LACAGNE, Mme DUTOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MOROSAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOLLIERE pouvoir à M. MAIRE, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Madame Céline VILLECOURT, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MONET.

Secrétaire de séance : M. SEFRIN

N° DEL-2024-049

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DU VAL D'OISE POUR LES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT AU CIMETIERE DU PRIEURE NOIR ET AU CIMETIERE LA VALLEE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable rendu par la Commission Travaux, Cadre de vie, Développement Durable en date du mardi 11 juin 2024,

VU l'avis favorable rendu par la Commission Finances en date du lundi 17 juin 2024,

Considérant que la Ville de Saint-Prix a le projet d'engager des travaux de remise en état du Cimetière du Prieuré Noir et du Cimetière de la Vallée pour un montant global de 61 971,67 € hors taxes,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise au taux de 30% du coût subventionnable global hors taxes des travaux, au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux,

Considérant que la Ville de Saint-Prix n'a pas sollicité d'autres subventions auprès de financeurs publics, pour cette opération,

Considérant que la Ville de Saint-Prix s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité,

Considérant la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Gérard Bourse,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de travaux de remise en état du Cimetière du Prieuré Noir et du Cimetière La Vallée ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux au taux de 30% du coût total hors taxes subventionnable, soit 18 591,50 € ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

Article 4 : DIRE que la recette versée le cas échéant sera imputée au budget principal de la Ville.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire

